

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
DOLBEAU-MISTASSINI, TENUE LE 18 DÉCEMBRE 2023 À DIX-NEUF HEURES  
(19 H) AU LIEU ORDINAIRE DES SÉANCES DU CONSEIL**

**SONT PRÉSENTS : MADAME LA CONSEILLÈRE CAROLINE LABBÉ  
MONSIEUR LE CONSEILLER ALEXANDRE TREMBLAY  
MONSIEUR LE CONSEILLER STÉPHANE HOUDE  
MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMI ROUSSEAU  
MONSIEUR LE CONSEILLER STÉPHANE GAGNON  
MADAME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARTEL**

**FORMANT QUORUM ET SIÈGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE M. ANDRÉ  
GUY**

**SONT AUSSI M<sup>e</sup> ANDRÉ COTÉ, GREFFIER  
PRÉSENTS : M. PIERRE-OLIVIER LUSSIER, DIRECTEUR GÉNÉRAL  
MME SUZY GAGNON, DIRECTRICE DES FINANCES ET  
TRÉSORIÈRE**

---

**LA SÉANCE EST OUVERTE PAR  
LE MAIRE ANDRÉ GUY À 19 H**

---

**Résolution 23-12-584**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **STÉPHANE HOUDE**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté tel que présenté.

---

**Résolution 23-12-585**

**ADOPTION DU BUDGET DE LA VILLE DE DOLBEAU-MISTASSINI POUR L'ANNÉE  
FINANCIÈRE 2024**

CONSIDÉRANT QUE la directrice des finances et trésorière explique les grandes lignes  
du budget de la Ville de Dolbeau-Mistassini pour l'année financière 2024;

CONSIDÉRANT QUE suite aux explications fournies, il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter le budget de la Ville de Dolbeau-Mistassini pour l'exercice financier 2024 lequel budget démontre des revenus totaux de 31 367 330 \$ et des dépenses et affectations totales de 31 367 330 \$;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **ALEXANDRE TREMBLAY**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le budget équilibré de la Ville de Dolbeau-Mistassini pour l'exercice financier 2024 lequel budget démontre des revenus totaux de 31 367 330 \$ et des dépenses et affectations totales de 31 367 330 \$.

---

**Résolution 23-12-586**

**ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026**

CONSIDÉRANT QUE la directrice des finances et trésorière explique les grandes lignes du programme triennal d'immobilisations de la Ville de Dolbeau-Mistassini pour les années 2024-2025-2026 lequel démontre des dépenses de l'ordre de 17 835 359 \$ à être effectuées au cours des trois (3) prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE suite aux explications fournies par la directrice des finances et trésorière, il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter ledit programme triennal d'immobilisations pour les années 2024-2025-2026;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **CAROLINE LABBÉ**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisations de la Ville de Dolbeau-Mistassini pour les années 2024-2025-2026 lequel démontre des dépenses totales de l'ordre de 17 835 359 \$.

---

**Résolution 23-12-587**

**DÉCRÉTER QU'UN DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2024 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026 SOIT PUBLIÉ DANS LE JOURNAL AU LIEU D'ÊTRE DISTRIBUÉ À CHAQUE ADRESSE CIVIQUE**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le conseil municipal de décréter qu'un document explicatif du budget 2024 et du programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 soit publié dans le journal au lieu d'être distribué à chaque adresse civique;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **RÉMI ROUSSEAU**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal décrète qu'un document explicatif du budget 2024 et du programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 soit publié dans le journal au lieu d'être distribué à chaque adresse civique.

---

**Résolution 23-12-588**

**PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

Le maire déclare la période de questions ouverte pour le public, et ce, à 19 h 34.

Puisqu'il n'y a aucun public de présent, le conseil municipal passe à la période de questions pour les journalistes.

---

**Résolution 23-12-589**

**PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES JOURNALISTES**

Le maire déclare la période de questions ouverte pour les journalistes, et ce, à 19 h 34.

Puisqu'aucun journaliste n'est présent, une proposition est demandée pour la clôture de la séance.

---

**Résolution 23-12-590**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **GUYLAINE MARTEL**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, et ce, à 19 h 35.

---

Ce \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Maître André Côté, greffier

En vertu de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes, je certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles des dépenses sont projetées dans le présent procès-verbal, ce \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Suzy Gagnon, directrice des finances et trésorière

En vertu de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, je donne mon assentiment aux règlements et aux résolutions adoptées par le conseil au cours de cette séance ainsi qu'aux obligations et contrats que j'ai approuvés, et dont fait état ce procès-verbal, ce \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
André Guy, maire et président d'assemblée

**CE PROCÈS-VERBAL A ÉTÉ ADOPTÉ À LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE CETTE VILLE LE 22 JANVIER 2024.**